COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2021-067

L'an deux mille vingt et un, le 1er juillet à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 25 juin 2021

Nombre de délégués:

☐ en exercice: 29

□ présents : 22

□ votants: 27

OBJET:

Complexe Aqua-récréatif VILLASPORT

Présentation du rapport annuel d'activité 2020 PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés: M. François BOISSERIE, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, M. Alain BLONDY et Mme Valérie Isabelle BONIN.

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY Patrice DELAGE donne pouvoir à Laurent GORYL Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE: Annie ARNAUD

Rapporteur: L. GORYL

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport transmis par le Délégataire de Service Public pour l'année 2020 au titre de la gestion du complexe aqua-récréatif;

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité du complexe Villasport au titre de l'année 2020.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20210701-DC2021120153-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de